Bulletin syndical

Novembre - Décembre 2026
N° 407

snes

Académie de Toulouse

F.S.U.



Du 3 au 10 décembre, faisons entendre notre voix avec le SNES et la FSU

Mobilisation lycéenne en Ariège



En Ariège, ce sont les lycéen·nes de Foix qui les premier·ères ont ouvert la voie de la contestation le mardi 29 septembre, jour de la mobilisation de la fonction publique. Fort·es de cet exemple et des images montrant leurs camarades défilant pacifiquement dans les rues de Foix, les autres lycéen·nes du département, à Saint-Girons et à Mirepoix, ont rejoint le mouvement le 1er octobre. Mais c'est à Pamiers ce même jeudi 1er octobre que les événements ont pris une tournure singulière. Dès 7h00 du matin les plus matinaux·ales des lycéen·nes avaient amassé devant le lycée des barrières de chantier et des palettes. Lorsque les autres sont arrivé·es en nombre, entre 7h30 et 7h45, la foule a grossi et l'occupation du parvis a commencé dans la bonne humeur. Les professeur·es dans leur très grande majorité sont resté·es devant le lycée pendant tout ce temps pour observer, dialoguer, calmer les plus agité·es et assurer la sécurité des élèves. Vers 9h15, sans que rien ne justifie cette décision, les policiers présents en nombre à environ 70 mètres du lycée se sont équipés et se sont peu à peu dirigés vers les lycéen·nes. Les professeur·es voyant cela se sont disposé·es en cordon à mi-chemin entre les lycéen·nes et la police, pensant que leur présence suffirait à dissuader les policiers d'avancer. Loin s'en faut. Après une sommation inaudible, les forces de l'ordre ont sans raison décidé de tirer des grenades lacrymogènes sur les élèves par-dessus la tête des enseignant·es, créant ainsi un indescriptible chaos parmi elles et eux. Malgré leur stupeur, les professeur·es ont tenu bon et sont resté·es en ligne pour tenter une dernière médiation. C'est alors que les policiers leur ont demandé d'évacuer la place au motif qu'ils n'avaient rien à faire là… De façon unanime les collègues ont répondu qu'elles et ils étaient sur leur lieu de travail avec leurs élèves et que c'était plutôt la présence de la police qui semblait incongrue. Peu sensible à leurs arguments, la police a alors jeté des grenades directement dans les pieds des professeur·es et les badauds ahuris ont alors pu voir des professeur·es et leurs élèves courir dans les rues de Pamiers, poursuivi·es par des policiers en tenue anti-émeutes qui s'acharnaient à leur tirer du gaz lacrymogène dans le dos !

Après quelques sprints, les professeur·es se sont regroupé·es et ont alors assisté à des arrestations d'élèves totalement inoffensif·ves puis à l'interpellation d'un de leurs collègues, responsable syndical, qui tentait une dernière fois de discuter avec la hiérarchie policière présente sur les lieux.

C'est donc devant le commissariat que bon nombre d'enseignant·es du lycée mais aussi des collèges voisins ont poursuivi leur journée de mobilisation en se relayant jusqu'à 18h30 pour réclamer la libération des gardés à vue.

Cette journée d'action collective s'est poursuivie le lendemain dès 8h00 par une A.G. décidée la veille sous les tirs des lacrymos. Pendant une heure trente, les collègues ont débattu, ont recoupé les témoignages et ont fait part de leur sidération. A l'unanimité ils ont refusé de recevoir le DASEN et à une très large majorité ont voté la grève en soutien aux élèves et pour dénoncer les violences policières. Ce sont donc des professeur·es grévistes qui ont rejoint le parvis sous les acclamations de leurs élèves !

La mobilisation s'est poursuivie le mardi 6 octobre dans les rues de Pamiers. Avec le soutien logistique apprécié de l'UD-CGT09, les professeur·es ont massivement défilé sous les banderoles et les drapeaux de la FSU pour exiger du préfet le rétablissement de la vérité.

De cette séquence particulièrement choquante, nous retirerons finalement une grande force, celle de notre cohésion au travail et nous aurons éprouvé ce que signifie un collectif syndical uni autour du SNES-FSU. Merci camarades !

Laurent Murati
SNES-FSU 09

Chronologie de la mobilisation lycéenne en Haute-Garonne

La journée de grève Fonction Publique du 29/09 a vu éclore le mouvement lycéen dans le 31 et plus particulièrement sur Toulouse (lycées Berthelot et Arènes, mais aussi Aragon à Muret). Dès le jeudi 1/10, la mobilisation s'est étendue : les lycées Toulouse-Lautrec, Saint Sernin, Déodat de Séverac, Ozenne, De Gaulle à Muret étaient bloqués. Le SNES-FSU a tout de suite constaté une ampleur de propagation inédite, aux revendications imparables, celles que nous soutenons nous-mêmes en grande partie depuis des années. Ce 1er octobre, grâce à la présence d'adultes dont des militant·es de la FSU, une manifestation réunissant un millier de jeunes a pu être organisée en toute sécurité sur les boulevards toulousains. Pourtant, dans le même temps, on nous faisait remonter plusieurs situations de débordements, provoquées parfois par l'intrusion d'éléments extérieurs mais aussi par la surreprésentation et le suréquipement des forces de l'ordre devant les établissements (à Déodat ou au lycée Françoise de Tournefeuille).

Le lendemain, d'autres lycées sont entrés dans la lutte (comme le lycée international de Colomiers), et d'autres ont fermé leurs portes, par crainte d'escalade dans les débordements ou à cause de dégradations, comme celles impactant les systèmes d'alerte incendie au lycée S.Hessel.

La mobilisation ne s'est guère essoufflée la semaine suivante et des établissements plus éloignés de la métropole toulousaine ont voulu exprimer leurs revendications et leur solidarité avec leurs camarades comme au lycée Bourdieu de Fronton. Mais le point fort de cette semaine fut la manifestation à Toulouse le mardi 6 octobre, qui a réuni près de 30 000 personnes dans un cortège mené par les lycéen·nes eux-mêmes, accompagné·es de leurs professeur·es, de banderoles d'établissements, mais aussi des parents et leurs fédérations. Le déroulement sans heurt de cette manifestation est aussi à mettre au crédit d'un service d'ordre efficace et nombreux, celui géré par les lycéen·nes eux-mêmes, ainsi que celui des organisations syndicales, dont la moitié était constitué de militant·es de la FSU, que nous souhaitons à nouveau remercier ici.

Deux jours plus tard, la mobilisation a connu un nouveau temps fort : près de 2500 lycéen·nes se sont rassemblé·es devant le Rectorat et une délégation de 15 jeunes a été reçue par le Recteur. Cette foule, toujours encadrée par un SO intersyndical, a pu à nouveau battre le pavé jusqu'au lycée Déodat de Séverac. Pour les lycéen·nes et le SNES-FSU, la lutte continue pour un investissement massif dans les lycées publics et pour toute l'école publique !

Cécile Belotti et Pierre Montels
SNES-FSU 31

EDITORIAL



Rodez, le 29 septembre



Cahors, le 6 octobre



Toulouse, le 13 octobre

SOMMAIRE

p. 2 Actualités
p. 6 Dossier spécial Élections professionnelles

Ont participé à la rédaction de ce dossier : *Agnès Akielewiez, Aurélien Borot, Nathalie Charton, Hélène Galichet, Floréal Hemery, Sylvain Lagarde, Pierre Priouret, Perrine Simonutti, Laure Soubsol et Mehdi Tchina-Fuchs.*

p. 14 Nos métiers
p. 15 Formation syndicale

Ce bulletin n°407 vient accompagné d'un supplément académique Élections professionnelles.

Donnez du poids à votre voix !

Les élections professionnelles qui se dérouleront du 3 au 10 décembre interviennent à un moment qui va compter pour l'avenir des professionnel·les de l'Éducation. Quel que soit votre cadre d'emploi, votre métier, votre lieu d'exercice, vous allez choisir les collègues qui vous représenteront pendant 4 ans auprès du ministre, du recteur, des DASEN.

Dans un contexte politique incertain et préoccupant, votre choix peut aller vers des représentant·es que vous connaissez, issu·es des équipes militantes de la FSU, et qui ont déjà mené ces dernières années avec vous de rudes combats contre les politiques régressives des ministres et gouvernements qui se sont succédés. Dans ce contexte hostile pour nos professions, ces collègues engagé·es au quotidien dans leurs établissements vous ont accompagné·es, avec le souci d'apporter des réponses pertinentes, des conseils utiles à tous les moments de votre vie professionnelle. Pour cela, elles et ils se sont appuyé·es sur l'expertise que permet la force collective acquise par les urnes en décembre 2022 : carrières, mutations, décisions administratives, etc.

Vos représentant·es FSU ont aussi fait reculer, avec vous, le gouvernement dans ses projets qui dénaturaient le plus le sens de nos missions au sein du Service public d'Éducation. Sur le Choc des savoirs, sur les tentatives de mise au pas pédagogique, nos victoires sont réelles.

Le doublement de l'ISOE, les accès un peu élargis à la Classe Exceptionnelle, etc. sont à mettre à l'actif du SNES et de la FSU. L'ouverture de discussions sur un statut de cadre B pour les AESH, les rémunérations augmentées des contractuel·les, les renoncements aux suppressions de postes à la rentrée 2024 aussi.

Si les progrès, réels, sont toutefois encore insuffisants, vos représentant·es FSU ont contraint le ministère à s'engager pleinement vers la disparition des inégalités professionnelles et salariales entre femmes et hommes, et vers la protection de chacune et chacun.

Avec l'action du SNES et de la FSU, sa fédération, nos revendications ont émergé dans le débat public : les nécessaires revalorisations salariales et améliorations urgentes des conditions de travail en classe, l'adaptation du bâti scolaire, etc. sont aujourd'hui des exigences qui ne sont plus contestées, en attendant d'être concrétisées. Cela a été rendu possible en partie parce que la profession avait majoritairement fait en 2022 le choix du syndicalisme rassembleur et offensif qu'incarne la FSU.

En 2026, renforcez encore la capacité collective de la profession à imposer ses revendications : pour que votre voix soit entendue, à tous les scrutins, votez, faites voter pour la FSU !

Pierre Priouret – Perrine Simonutti
co-secrétaires généraux académiques

Bulletin syndical snes Académie de Toulouse F.S.U.
N° CPPAP : 1127 S 0 62 78 — Prix abonnement : 10€
Dépôt légal à parution — ISSN 2777-9904
Journal édité par le SNES :
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38
Mél : s3tou@snes.edu
Directeur de Publication : Sylvain Lagarde
Rédactrices en chef : Perrine Simonutti et Laure Soubsol
novembre - décembre 2026 — n° 407
Public-Imprim Midi-Pyrénées — Tél. 05 61 44 11 12
IMPRIM'VERT®

Mobilisations lycéennes Intérêts convergents

La très forte mobilisation lycéenne a pu surprendre ; enfin, surtout celles et ceux qui – trop éloigné·es de l'état réel du Service public d'Éducation et du Second degré en particulier – ignoraient encore le bilan dramatique des quinquennats d'E. Macron. Pour les professionnels que nous sommes en revanche, aucune réelle surprise sur le fond : la désespérance d'une grande partie de la jeunesse, la mise à l'écart d'une large part d'elle-même, orchestrée par la sélection généralisée que permet Parcoursup à l'entrée dans le supérieur ; sa mise sous pression permanente par le contrôle continu du baccalauréat depuis 2019 ; sa peur du mauvais choix de spécialités dans le cycle terminal ; sa relégation par le tri social opéré dès le collège par la tentative de mise en place du Choc des Savoirs ; son abandon à ses difficultés sociales… Autant de maux que nous percevons au quotidien, après les avoir dénoncés, puis combattu, dès 2018 et les premières réformes de J.M. Blanquer.

Que demandent nos lycéen·nes ?
D'en finir avec cette école de la sélection et du tri social ? Nous aussi.
De pouvoir étudier dans des locaux correctement équipés, protégés du froid et des canicules ? Nous aussi.
Des professeur·es suffisamment nombreux·ses et bien formé·es ? Suffisamment de personnels disponibles pour les accompagner davantage ? Nous aussi.

Pour répondre aux demandes légitimes de nos élèves, nous savons qu'il faut en finir avec Parcoursup, le lycée et le Bac Blanquer, et le Choc des Savoirs. Nous savons qu'il faut des investissements importants pour adapter le bâti scolaire aux dérèglements climatiques désormais inévitables. Nous savons que pour recruter des professeur·es, il faut augmenter massivement les salaires et améliorer très fortement les conditions de travail ; et que pour les conserver, il faut des carrières à nouveau attractives et supportables jusqu'à leur terme. Nous savons que mieux accompagner nos élèves passe, entre autre, par un statut de cadre B pour les AESH et des droits nouveaux pour les AED ; nous savons qu'il faut profiter de la baisse démographique pour réduire les effectifs des classes en cessant les suppressions de postes.

Nous savons que pour tout cela, il faut, urgemment, un changement de logique budgétaire : en luttant contre la fraude fiscale (60 milliards au moins) et cessant les exonérations de cotisations pour les entreprises (220 milliards accordés sans aucune contrepartie), on trouve aisément de quoi. Au moins les 10 milliards d'euros qu'évoquait E. Macron à Rodez en octobre 2019 pour la revalorisation des salaires, tout en l'écartant sur le champ ; mais sûrement bien plus.

Le SNES-FSU mène ces combats avec la jeunesse, comme il l'a fait depuis longtemps avec les personnels. Il continuera de le faire avec détermination, pour défendre les justes revendications de la profession, à chaque occasion qui lui sera donnée de le faire.

Pierre Priouret
co-secrétaire général SNES-FSU Toulouse

Dans le Gers, mobilisation générale des lycées inédite !

Partie des lycées d'Île-de-France, a priori, personne ne voyait la mobilisation lycéenne se répandre aux départements ruraux… Et pourtant, dans le Gers, au cours de la semaine du 5 octobre, tous les lycées, généraux et professionnels, ont rejoint la mobilisation sous des formes variées : blocages aux lycées du Garros et Pardailhan d'Auch, rassemblements devant l'établissement à L'Isle Jourdain et Samatan, « happening » avec des pancartes à Lectoure et Condom ou bien encore AG… Avec en point de mire, la manifestation du 6 octobre à Auch, à la suite de laquelle une délégation intersyndicale de personnels et de lycéen·nes d'Auch et de L'Isle Jourdain (dont l'Union syndicale lycéenne et des représentant·es de l'intersyndicale Éducation) ont été reçu·es en Préfecture par le Préfet et le DASEN. Car si la vitesse à laquelle s'est propagée le mouvement a surpris tout le monde, les organisations syndicales ont vite compris en quoi les revendications des lycéen·nes rejoignaient les leurs : réforme du lycée qui crée des conditions d'apprentissage et d'enseignement impossibles, Parcoursup, classes surchargées, état du bâti scolaire… autant de sujets que nous ne manquons pas de soulever depuis des années auprès de l'Éducation nationale et des collectivités, et



autant de convergences entre personnels et usager·ères du Service public d'Éducation. La politique gouvernementale menée sous les mandats de Macron qui a accentué le manque d'investissement dans les établissements, les réformes qui ont conduit au tri social et favorisé le privé, les usager·ères, élèves et parents d'élèves, en voient désormais les effets et leurs méfaits. La convergence de nos revendications communes est plus que légitime.

Perrine Simonutti
SNES-FSU 32

Région académique : un nouveau lieu pour défendre les personnels et nos métiers !

Ce 24 septembre, le CSA spécial de la Région académique Occitanie[1] était enfin réuni sur ses compétences essentielles ! C'est l'opiniâtreté des élu·es FSU qui a seule permis qu'y soit mise au débat la déclinaison régionale des grandes orientions éducatives ministérielles, sur des sujets susceptibles d'impacter très largement les établissements, leur carte des formations (et d'y maintenir ou pas les postes), la survie des CIO, ou encore les professeur·es par la transformation radicale que pourrait imposer à nos métiers l'intelligence artificielle. Sans cet espace que nous sommes enfin parvenu·es à ouvrir, pour y contester des orientations et organisations dangereuses pour le Service Public, c'est dans le secret des deux recteurs de Toulouse et Montpellier, et de la présidente du Conseil Régional, que les arbitrages auraient continué d'être pris. Il nous aura fallu œuvrer longuement pour faire d'une coquille, que certain·es prétèrent ignorer, un espace de transparence des décisions de l'administration et de leur contestation, nous permettant de porter les orientations très différentes du SNES et de la FSU !

Nous ne partageons pas les renoncements de l'État à préserver un grand service public de la Formation Continue des Adultes. Dans un contexte où le marché de ces formations laisse oeuvrer pratiquement sans contrôle nombre d'organismes patronaux, de « boîtes à fric » douteuses, la FSU a exigé que l'État se donne les moyens d'offrir une offre de formation de qualité, abordable aux plus modestes, et de réguler celle existante. Les enjeux sont vitaux pour des centaines de personnels, déjà précaires car contractuel·les, qui exercent en GRETA notamment et dont les emplois sont déjà très fragilisés.

La FSU a aussi interpellé la Rectrice de Région pour qu'elle alerte, en protection des agent·es de l'Éducation nationale, la présidente de Région sur la nécessaire adaptation urgente du bâti scolaire aux canicules. Les élu·es de la FSU font de même dans les CSA départementaux, leurs formations spécialisées, et les CDEN pour les collèges, mais il nous manquait jusque-là un échelon régional pour peser sur le propriétaire des lycées.

Les élu·es de la FSU ont vivement contesté les évolutions de la politique de l'Orientation, qui vise à écarter les Psy-EN et à faire assurer leurs missions, non plus seulement par les professeur·es principaux, mais désormais par l'ensemble des enseignant·es, au travers de « kits pédagogiques » censés s'insérer dans les apprentissages que nous avons à transmettre sur des enjeux d'orientation ! Elles et ils ont également dénoncé l'injonction à la mise en place, sans aucune réflexion sur les conséquences pour les élèves, d'usages des intelligences artificielles dans le cadre des pratiques de classe. Quand il ne s'agit pas d'« expérimenter » pour le compte de sociétés privées, qui ont trouvé en l'État un partenaire consentant pour laisser ses professeur·es et élèves cobayes de logiciels que ces entreprises nous vendront demain…

Pierre Priouret
représentant en CSA-sra

1 *Regroupant les académies de Toulouse et Montpellier, elle leur dessine un espace de coordination, en attendant peut-être de préparer une forme de régionalisation de l'Éducation nationale que nous dénonçons.*

Audience région : le SNES-FSU Toulouse fait état des réalités de terrain… éloignées de la communication politique et médiatique !

En cette rentrée, le SNES-FSU, dans le cadre d'une audience de la FSU Occitanie, a été reçu par Carole Delga, présidente de la région Occitanie : il était plus que nécessaire – et légitime ! – que la première fédération de l'Éducation nationale puisse trouver un espace d'échange ; c'était même urgent dans un contexte de période encore caniculaire où le questionnement autour des adaptations du bâtimentaire s'était imposé dans notre académie fortement touchée par les épisodes de chaleur.

Au-delà de cette problématique spécifique – mais lourde… – ce sont les investissements de la région dans les lycées, dans toutes leurs dimensions, qui méritaient des échanges. Car depuis des mois, les difficultés remontées étaient nombreuses. Le SNES-FSU a ainsi exposé le décalage que les personnels percevaient entre un discours médiatique ne cessant de mettre en avant la politique soi-disant volontariste de la région et les réalités matérielles et pédagogiques dans les établissements : problèmes de la maintenance informatique, du non-renouvellement des manuels, de la tension autour des crédits pédagogiques (fortement contraints par l'augmentation des frais de viabilisation des établissements), du coût de la restauration en augmentation significative pour des catégories de personnels précaires, et bien évidemment, problèmes bâtimentaires de tous ordres.



Pour le SNES-FSU, il était crucial de faire entendre l'importance qu'il y avait à écouter la voix des personnels de terrain, et à ne pas se contenter d'un dialogue dans un cadre limité avec les directions (proviseur·es et secrétaires généraux·ales) : c'est en effet ce qui permet d'éviter de prendre des orientations ou de se féliciter de décisions peu adaptées voire décalées avec les attentes et les besoins quotidiens… ce qui est apparu à plusieurs reprises dans des échanges parfois tendus.

En réaction à l'annonce d'investissements à venir sur l'adaptation au changement climatique, ce qui, si cela était confirmé et était à la hauteur des besoins, sera plus que louable, le SNES-FSU a toutefois aussi vivement rappelé qu'il ne fallait pas occulter les besoins du quotidien (état des salles et du mobilier, travaux pour des espaces de vie renovés, réfection des internats, etc…). Ironie sociale : c'est quelques jours après que la mobilisation lycéenne pour réclamer des meilleures conditions d'apprentissage éclatait dans notre académie. Le signe, que les élèves sont loin de considérer que la région fait tout parfaitement bien…

Sylvain Lagarde
co-secrétaire régional FSU Occitanie

Par le vote, donnons du poids à nos revendications !

Du 3 au 10 décembre, chaque collègue de l'académie aura la possibilité de choisir ses représentant·es dans les instances nationales et académiques, pour les 4 années qui viennent :

- aux Comités Sociaux d'Administration, pour toutes et tous ;
- aux Commissions Administratives Paritaires (académique et nationale), pour les personnels titulaires ;
- aux Commissions Consultatives Paritaires (académiques), pour les personnels non-titulaires.

Ce vote, probablement plus que jamais, donnera le pouls de la profession. Il doit nous permettre de peser collectivement, en rassemblant nos forces.

Une participation massive confortera vos élu·es face aux orientations et décisions que prendra notre ministère pour tout ce qui touche à notre vie professionnelle.

Un vote pour la FSU et ses syndicats nationaux, comme le SNES, donne force et crédit aux revendications qu'elle porte pour la profession : pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour le sens de notre engagement auprès des élèves, et l'organisation du système éducatif dans lequel nous avons choisi d'exercer.

Ce vote est essentiel : dans les faits, c'est bien le poids que vos représentant·es tirent de l'élection qui permet de changer les choses. C'est enfin par la confrontation de notre employeur en instance que vos élu·es mènent concrètement l'avancée des revendications, et nourrissent l'expertise de l'ensemble des militant·es qui vous renseignent, vous conseillent et vous accompagnent jour après jour.

Pour rendre cela possible, renforcez le SNES, et votez FSU !

À chaque étape, j'incite mes collègues à faire de même et à voter FSU dès le 3 décembre

https://www.snes.edu/elections2026

Qui vote pour qui ?

Qui ? \ Pour qui ?	CSAmen	CSA académique	CAPN	CAPA	CCP
Agr./Cer./CPE/ PsyEN titulaires	✓	✓	✓	✓	
Agr./Cer./CPE/ PsyEN stagiaires	✓	✓			
Ens./CPE/ PsyEN non-titulaires et M.A.	✓	✓			✓
AESH	✓	✓			✓
AED	✓	✓			✓

Pour que ma voix soit entendue,

je vote FSU.

Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026

Dès le 5 octobre, pour voter, ouvrir son compte électeur !

1 5 octobre

Je clique sur le lien à usage unique contenu dans le mail relatif aux élections professionnelles reçu dans la boîte mail académique.

Je crée mon mot de passe

Je choisis une question secrète et sa réponse

À CONSERVER JUSQU'AU VOTE :

Identifiant (le mail académique) :

Le mot de passe (à choisir) :

La question défi (à choisir parmi 20 propositions) :

La réponse à la question défi (oui vous allez être mis·e au défi !) :

2 10 octobre

Je récupère le code de vote personnel sur ENSAP. *

Le code de vote :

* sauf pour les AED en CDD qui pourront récupérer à partir du 3 décembre un code de vote via France Connect ou avec la question défi.

3 3 décembre

Je me connecte sur mon espace électeur.

Je vote FSU.

UNE ORGANISATION SYNDICALE QUI AGIT AU QUOTIDIEN

Chaque jour, les élu·es du SNES et de la FSU, l'ensemble des militant·es agissent avec conviction et persévérance pour **défendre** les personnels du secondaire, qu'il s'agisse de leurs salaires, de leurs carrières, de leurs conditions de travail.

Chaque année, grâce à leur engagement, elles et ils **accompagnent** des milliers d'entre vous, notamment lors des opérations de carrière et de mouvement.

Chaque année, nombre d'entre vous leur sont gré de leurs **conseils** et de leurs **interventions** qui ont permis d'améliorer leur situation individuelle.

Choisir la FSU et le SNES, c'est aussi se tourner vers un syndicat qui, dans ses luttes et ses revendications pour des services publics renforcés, cherche à apporter une réponse aux crises que notre monde traverse, qu'elles soient sociétales, environnementales, économiques ou sanitaires.

UN SYNDICAT DE PROXIMITÉ

Le SNES-FSU c'est d'abord une **présence** dans tous les établissements : par une section d'établissement constituée **(S1)**, souvent à travers un collectif de collègues adhérent·es solidaires, parfois, en tout cas, par un contact susceptible de faire le lien pour orienter vers les bons interlocuteurs·trices, de proximité comme au niveau académique.
C'est cette volonté de **créer du lien** qui anime le travail des sections départementales **(S2)** qui assurent un rôle d'impulsion, d'information, de liaison et de coordination. Les militant·es départementaux·ales du SNES-FSU sont là pour **accompagner et aider**, être à l'initiative sur tous les plans, la défense individuelle comme la revendication collective. Tournées d'établissement, organisation d'heures d'information syndicale, accompagnement lors de convocation auprès de la DSDEN ou du Rectorat, interventions auprès de l'administration, mobilisations d'établissement.

UN SYNDICAT DE TRANSFORMATION SOCIALE

Dans ses combats, au quotidien dans les établissements et les instances, le SNES-FSU **défend un collège et un lycée humains, ambitieux et émancipateurs**.
Le SNES-FSU n'a cessé de dénoncer la hausse des effectifs, les dotations horaires étriquées ne permettant plus de financer systématiquement les effectifs réduits ou les offres de formation ambitieuses, ou encore la mise en concurrence des personnels. **Fervent défenseur du service public d'Education**, le SNES-FSU est intervenu pour l'investissement dans la Formation initiale et continue des personnels, pour le développement et le maintien des GRETA, BTS et classes préparatoires sur l'ensemble du territoire de l'académie.
Au sein de son organisation, le SNES-FSU a développé des « **groupes métier** », permettant de redonner du sens et de la saveur aux métiers, tout en aidant chacun·e à renouveler ses questionnements et ses pratiques ainsi qu'à nourrir l'action syndicale.

snes
F.S.U.
Syndicat National des Enseignements de Second degré
TOULOUSE

UN SYNDICAT QUI DÉFEND LES STATUTS ET LE SERVICE PUBLIC

Nous défendons notre statut d'agent·e de la Fonction publique d'État, en veillant à la transparence démocratique et à l'égalité de traitement. Pour chaque opération, nous conseillons et accompagnons les collègues.

Nos revendications : améliorer nos conditions de travail (amélioration des conditions d'affection et de mutation, respect de la liberté pédagogique), **revaloriser nos salaires et nos carrières** (déroulement de carrière accéléré en onze échelons, la classe exceptionnelle comme débouché de carrière pour toutes et tous).

UN SYNDICAT QUI ACCOMPAGNE ET DÉFEND LES PERSONNELS

Au niveau académique **(S3)**, ce sont plus, spécifiquement tous les enjeux de titularisation, promotion, mutation, santé, ainsi que toutes les difficultés professionnelles qui sont pris en charge par les **différents secteurs** qui apportent leur **expertise** et assurent un **accompagnement efficace** sur toutes les problématiques : que vous soyez titulaire ou non-titulaire, enseignant·e, CPE, PSY-EN, AESH ou AED, vous trouverez donc un·e interlocuteur·trice.

F.S.U. ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

Enseignant·es, CPE et Psy-EN non-titulaires, AESH, AED : les élu·es du SNES et de la FSU engagé·es pour faire valoir et faire avancer vos droits !

Si la Loi de Transformation de la Fonction publique a réduit les compétences des CCP (Commissions Consultatives Paritaires) sur des questions de gestion collective, elles conservent cependant un rôle de défense des droits des personnels et permettent à leurs représentant·es d'y porter des revendications d'amélioration des conditions de travail et des droits des contractuel·les.



Au Rectorat, rassemblement en soutien aux AESH le 29 septembre...

Les élu·es du SNES et de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent toujours aussi déterminé·es pour garantir les intérêts de toutes et tous. La CCP est réunie lorsqu'une procédure de licenciement ou disciplinaire est déclenchée, mais aussi lorsqu'elle est saisie par un personnel ayant engagé un recours après un refus de temps partiel, de congé formation, d'autorisation d'absence pour préparer un concours ou demandant une révision du compte-rendu de l'entretien professionnel.

Afin d'accompagner, informer et défendre les contractuel·les, la FSU et le SNES, qui intervient plus particulièrement pour les personnels des collèges et des lycées généraux et technologiques, proposent des stages et mettent à disposition des outils et publications permettant aux collègues de mieux connaître leurs droits et les faire valoir. Au niveau académique, les secteurs du SNES-FSU qui conseillent les personnels précaires ont été renforcés avec plus de militant·es pouvant faire le relais dans les départements. Le travail fédéral a été approfondi notamment autour des problématiques liées à l'école inclusive et aux AESH, qui sont amené·es à travailler aussi bien dans le premier que dans le second degré. Dans ce dispositif, les élu·es en CCP du SNES et de la FSU sont des atouts essentiels, au service des contractuel·les.

Enseignant·es, CPE et Psy-EN non-titulaires : ne rien lâcher !

Après avoir acté positivement la mise en place du protocole académique à la rentrée 2022, le SNES, avec la FSU, n'a cessé d'intervenir dans les instances pour faire évoluer ce texte. Il se bat pour que soient étendues les conditions permettant de signer un contrat couvrant les congés d'été, pour que les frais de déplacement soient mieux pris en charge, pour que soient proposés plus systématiquement des contrats pluri-annuels et que la formation à l'embauche soit renforcée. Le SNES-FSU dénonce le refus du rectorat de reclasser dans la nouvelle grille les agent·es recruté·es avant la mise en place du protocole et réclame avec force que le rectorat mette fin à ce scandale ! Au-delà, le SNES-FSU demande qu'un plan ambitieux de titularisation soit enclenché pour mettre fin à la précarité.

AESH : la bataille pour l'obtention d'un statut de fonctionnaire catégorie B continue !

Le fait d'avoir obtenu du rectorat un cadre académique de gestion des AESH applicable à la rentrée scolaire 2026 va permettre une harmonisation des pratiques dans les 8 départements. Largement amendable, et nous y travaillerons sur la prochaine mandature, il contraint néanmoins les DSDEN au respect d'un certain nombre d'acquis (jours de fractionnement, formalisation d'un emploi du temps, frais de déplacement, sorties scolaires…). Nous continuons aussi à nous battre pour que des règles transparentes régissent les changements d'affectation au sein des PIAL et/ou PAS. Première victoire, un groupe de travail sur ce sujet est mis en place dans le 31. Néanmoins, nous sommes loin, d'une politique d'inclusion centrée sur les besoins de l'élève. En effet, le passage en force des PAS camoufle le sous-investissement chronique de l'État en matière de handicap, avec à la clé une nouvelle dégradation de la qualité de la scolarisation des élèves notifié·es comme des conditions de travail des AESH et des enseignant·es. Les AESH ne s'y trompent pas en revendiquant, soutenu·es par la FSU, l'abandon des PAS et des PIAL et un statut de catégorie B qui institutionnaliserait la reconnaissance de leur métier avec les perspectives de carrières et de salaires qui y sont associées.

AED : grille de salaire, mobilité, formation, il est temps d'obtenir satisfaction !

Suite à la décision du conseil d'État obligeant le Ministère à verser la prime REP/REP+ aux AED et AESH, le SNES a accompagné de nombreux·ses collègues pour réclamer leur dû. Une victoire autant symbolique (respect du principe d'égalité de traitement des personnels) que pécuniaire pour les bénéficiaires.

Les AED sont souvent confronté·es à des pratiques managériales abusives. Le SNES, par des stages annuels, des conseils individuels et en mobilisant son réseau militant, les aide à rompre leur isolement.

Les remontées de terrain sur la dégradation du climat scolaire et la grève des AED du 2 juin ont servi d'appui au SNES-FSU pour interpeller le rectorat sur la nécessité d'annuler les suppressions de postes prévues à la rentrée 2026. Les AED en CDI représentent désormais 20 % de la profession. Stabilisé·es et fort·es de leur expérience professionnelle, elles et ils peuvent davantage se faire entendre. Le SNES-FSU est aux côtés des AED pour porter leurs légitimes revendications quel que soit leur type de contrat : CDD ou CDI.

Il exige pour les AED des créations de postes à hauteur des besoins, la création d'une grille salariale nationale qui permette leur revalorisation, un accès à une formation initiale et continue sur temps de service, un droit effectif à la mobilité, un examen des non renouvellements en CCP.



...et aux AED le 2 juin

Comité Social d'Administration (CSA) : un SNES-FSU Toulouse engagé et sans concession face au rectorat

Après un mandat de fonctionnement de cette « nouvelle » instance, le Comité Social d'Administration (CSA), qui a remplacé les Comités Techniques (CT), un premier bilan que la FSU peut tirer de son action, c'est qu'elle a réussi à ce qu'y soient discutés les sujets-clefs. Evidemment, l'attaque contre le paritarisme, tout comme la volonté politique plus globale de miner le dialogue social, ont éloigné cette instance d'un véritable rôle de concertation, néanmoins la FSU aura su l'investir pour y porter auprès du rectorat des revendications au service de tous les personnels titulaires comme non titulaires (enseignant·es, personnels administratifs ; personnels éducatifs, de santé, sociaux), et agir pour essayer d'améliorer les conditions de travail, et les cadres de gestion. Par exemple, le SNES-FSU Toulouse :

➤ se sera engagé de manière indéfectible contre la diminution des moyens, les suppressions de postes, et aura réussi à limiter le recul de l'offre de formation ;

➤ aura permis des perspectives de mutation améliorées grâce aux vœux géographiques qu'il a été le seul à défendre (ainsi que l'obtention de bonus pour les collègues sans situations familiales reconnues, etc.) ;

➤ aura œuvré pour améliorer l'accès à la Hors-Classe et limiter l'arbitraire sur les promotions à la Classe Exceptionnelle ;

➤ aura fait évoluer favorablement le cadre d'emploi des contractuel·les, et des AESH.

Si nos conditions de travail découlent pour beaucoup d'une politique nationale, les rectorats ont désormais des compétences qui ont des conséquences sur les conditions de travail et les carrières des personnels qui sont bien loin d'être anodines : c'est sur la base de ce constat que le SNES-FSU et la FSU s'investissent avec conviction et combativité au Comité Social d'Administration pour mettre à profit tous les espaces où faire avancer les revendications.



En votant et en faisant massivement voter pour les listes déposées par la FSU, et ses candidat·es déterminé·es, compétent·es et engagé·es au quotidien à vos côtés, vous leur donnerez les moyens de poursuivre leur action, et de gagner !

Les Formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT)

Malgré ce sigle imprononçable, les « FSSSCT » (F3SCT), qui ont remplacé les CHSCT, devenues une émanation des CSA, ont été parfaitement identifiées par les collègues comme les instances où étaient analysés les signalements en santé et conditions de travail réalisés sur les registres, mais aussi tout sujet ayant trait à la santé au travail, tel que l'adaptation du bâti scolaire au réchauffement climatique. Grâce à l'articulation désormais organique avec le CSA, les membres des FS-SST, sont de plus en plus identifié·es par les personnels comme à même de faire remonter auprès de leur administration ce type de problématique. **Voter, c'est aussi un moyen d'y renforcer vos représentant·es et de leur donner plus de poids.**

Voter pour des élu·es qui agissent dans les instances départementales

Présent·es pour les collègues dans les établissements, dans la rue et dans les instances départementales (CSA D, FSSSCT D et CDEN), les élu·es du SNES-FSU de tous les départements de l'académie ont mené de nombreuses actions :

➤ Dans les lycées, les Conseils d'Administration, auprès des parents d'élèves, mais aussi en CSA D et en CDEN, nous nous sommes mobilisé·es contre la réforme Blanquer du lycée et contre Parcoursup. Cette mobilisation sans failles du SNES-FSU contre les effets du contrôle continu, l'orientation forcée, le fait que les déterminismes sociaux et de genre ont été renforcés (comme la baisse de l'orientation des filles vers les études scientifiques), trouve écho dans l'actualité.

➤ Les classes à plus de 30 en collège ou 36 en lycée que le Rectorat assume, nous les avons combattues chaque année par le biais de mobilisations au cours des instances de préparation de rentrée, mais aussi en aidant les collègues à chiffrer leurs besoins et à les faire remonter, comme ce fut le cas en Haute-Garonne en 2024, où un Plan d'urgence pour l'Education a été initié par le SNES-FSU.

➤ En collège, Gabriel Attal voulait des « groupes de niveaux », c'était sans compter sur la mobilisation des collègues, épaulé·es par le SNES-FSU, qui est intervenu dans les instances, mais aussi juridiquement, pour obtenir une application souple puis une abrogation pure et simple de cette mesure. Une victoire à mettre sur le compte du SNES-FSU !

➤ Dans tous les départements, les élu·es du SNES-FSU ont accompagné et soutenu les collègues victimes de management autoritaire, en audience, dans les instances des établissements, les CSA D et les F3SCT D, jusqu'à obtenir des changements dans plusieurs cas.

➤ L'objectif de mixité sociale dans les collèges toulousains, mais aussi dans le Tarn et tous les autres départements de l'académie a été porté, tout en soutenant les revendications des collègues et en pesant par nos exigences et notre vigilance sur la mise en œuvre de plans de mixité sociale. Par nos interventions multiples en CDEN, nous avons combattu le séparatisme social du privé tel qu'il se pratique en Aveyron, département qui finance toujours au-delà de ses obligations légales les collèges privés.

Pour un syndicalisme offensif et efficace, votez et faites voter pour la FSU en CSA !

Des élu·es à l'offensive dans les Comités Sociaux d'Administration (CSA)

Sur le mandat 2022-2026, les élu·es de la FSU se sont fortement investi·es, en ne restant pas dans la posture ou le commentaire. Leur renouveler aujourd'hui votre confiance, c'est leur donner demain les moyens de poursuivre leurs combats pour les personnels !

Défendre les postes dans toutes les filières

Vos élu·es ont partout organisé et conduit la résistance aux suppressions de postes, et ont obtenu des résultats !

Pour la catégorie des CPE, la fine connaissance de la situation des établissements a permis à vos élu·es de s'opposer à des suppressions de postes commodes pour l'administration, mais qui faisaient fi de la réalité de certains lycées ou collèges.

Pour les Psychologues de l'Éducation, la bataille principale a consisté à identifier tous les postes que l'administration conservait pour son fonctionnement, pour les réimplanter au maximum dans les CIO.

Les élu·es FSU ont contraint l'administration rectorale à tenir l'objectif d'au moins un poste de professeur·e documentaliste dans tous les établissements, en faisant annuler les implantations non réellement justifiées par des besoins constatés et argumentés, au profit de la défense d'un service public d'Éducation qui tienne ses promesses sur tout le territoire académique !

Dans les CSA départementaux, vos élu·es FSU interviennent pour limiter les effets des suppressions de postes : annulation de mesures prévues de suppression, contrôle des couplages d'établissements envisagés pour les compléments de service, etc. Elles et ils organisent la résistance aux mesures de suppression à partir des mobilisations locales, qu'elles et ils impulsent pour disposer d'un rapport de force plus favorable aux personnels.

Défendre les carrières : promotions et mutations

Le CSA académique examine et se prononce sur les Lignes de gestion académiques, en matière de promotions et mutations, dans le cadre national existant.

Vos élu·es académiques contrôlent les résultats des opérations de promotion pour s'assurer du respect des règles nationales, notamment en matière d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Elles et ils dénoncent l'opacité de certaines opérations, et recherchent l'ouverture de voies de recours nouvelles, tout en s'assurant de l'effectivité des procédures déjà prévues. Leur objectif reste d'imposer à l'administration des modes de gestion des carrières permettant de faire bénéficier au plus grand nombre possible de collègues d'une promotion à la Classe Exceptionnelle qui augmente réellement leurs rémunérations de fin de carrière, et améliore ainsi leurs pensions !

En matière de mutations, vos élu·es FSU ont formulé plusieurs demandes d'évolutions des règles et barèmes du mouvement Intra. Les principales avancées obtenues ont été, malgré l'opposition de plusieurs autres fédérations :

- le retour du vœu géographique qui, en regroupant plusieurs communes en un seul voeu, permet de mieux cibler un périmètre donné, de niveau infra-départemental ;

- l'octroi d'une bonification pour les collègues ne pouvant pas justifier d'une situation familiale leur permettant l'effectivité d'un droit à mutation plusieurs fois durant leur carrière, améliorant notablement les règles de gestion académiques et nationales.

Les interventions de vos élu·es FSU ont permis d'assouplir certaines années les délais de demande de mutation, pour les élargir. Elles et ils ont également contraint l'administration à mieux expliquer les processus d'affectation désormais opéré par un algorithme… dont les effets n'étaient au départ pas réellement maîtrisés par le rectorat.

Défendre les personnels et leurs rémunérations

Le CSA académique n'est compétent que sur les rémunérations et conditions d'emploi des collègues non-titulaires.

Pour les enseignant·es, CPE et Psychologues contractuel·les, vos élu·es FSU ont obtenu une meilleure rémunération pour les premiers contrats (saut de 2 indices, possibilité de portabilité d'une expérience acquise dans une autre académie, etc.) ; des possibilités de sécurisation de l'accès au CDI pour les contractuel·les ayant plus de 4 ans d'ancienneté, notamment par la mise en place de CDD pluriannuels ; la mise en place d'accompagnement et de formation à la prise de poste.

Pour les AED, vos élu·es FSU ont porté l'exigence d'une grille de rémunération plus favorable, et permettant notamment des hausses de salaires régulières pour les AED en CDI, des possibilités de création de postes d'AED remplaçant·es.

Pour les AESH, vos élu·es FSU ont pesé pour gagner un protocole académique de gestion qui garantit les mêmes modalités de gestion dans les 8 départements. Cette harmonisation concerne tous les éléments liés à la gestion des contrats et de prise en charge des frais de déplacement, pour plus d'équité de traitement. Vos élu·es s'opposent partout aux PIAL et encore davantage aux PAS, tout en cherchant à limiter au maximum les dégradations des conditions de travail qu'ils provoquent pour les personnels. Elles et ils portent la revendication de processus de mobilités internes, régulés et équitables, en attendant qu'elles soient possible dans le cadre d'un corps de titulaires de catégorie B que vise la FSU.

Contrôle des budgets académiques

En CSA, vos élu·es FSU contrôlent également l'emploi des moyens d'enseignement, examinent leur répartition entre départements et établissements, et dénoncent les effets des politiques d'austérité, qui accroissent la charge de travail, dégradent les conditions d'exercice (multiplication des compléments de service), réduisent les possibilité de mutations, etc.

Avec les représentant·es FSU au Comité académique d'action sociale, vos élu·es FSU ont obtenu un abondement supplémentaire des budgets académiques d'action sociale inédite depuis plus de 10 ans.

Le vote en CSA académique compte pour 6 votes !

Le vote émis pour le CSA académique, s'il est unique, détermine la composition de plusieurs instances : le CSA de niveau académique bien sûr, mais aussi celle des CSA départementaux et de Région académique.

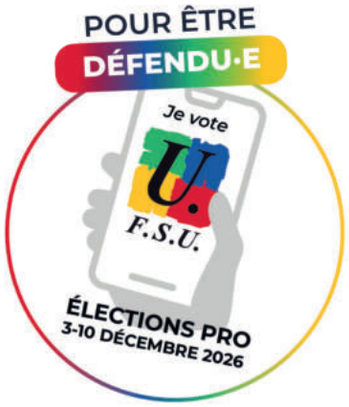
Les Formations Spécialisées en Santé, Sécurité et Conditions de travail (FSSST) académique et départementales, sont quant à elles composées sur la base de la représentativité constatée au CSA de niveau correspondant.

Le vote unique émis pour le CSA académique, conditionne en réalité la capacité des fédérations candidates à peser simultanément à tous les niveaux de l'organisation administrative du Ministère !

Ce vote unique est donc déterminant pour permettre votre représentation dans 6 instances locales.

Ce vote, important, doit se porter vers des élu·es coordonné·es au sein d'une organisation ayant réellement les moyens de peser. Pour des représentant·es à l'offensive et qui vous défendent vraiment en s'engageant dans le travail en instance et en y pesant réellement : votez pour la liste présentée par la FSU !

Des CAPA qui ont évolué, mais plus que jamais indispensables pour nous défendre !



La Loi de Transformation de la Fonction publique a non seulement réduit le pouvoir de contrôle des élu·es des personnels sur les opérations de mutation et de carrière, mais également redessiné les contours des Commissions Administratives Paritaires : en lieu et place d'une CAP par corps, cette loi, vivement dénoncée et combattue par le SNES et la FSU, instaure désormais une seule CAP, qui couvre, au niveau académique, l'ensemble des corps des personnels titulaires exerçant dans le Second degré : enseignant·es agrégé·es, certifié·es, PEPS, PLP, et CPE, comme Psy-EN EDA et EDO.

Une seule CAPA…

Cette modification a conduit depuis à des alternances sur notre liste entre l'ensemble des corps du Second degré : nous ne renonçons pas à assurer la défense des collègues, quel que soit leur corps et les spécificités de celui-ci. Bien au contraire, en votant pour la liste commune présentée par les divers syndicats nationaux de la FSU, sous cette étiquette commune, vous contribuerez à nous mettre en situation de continuer à défendre toutes et tous les collègues, quel que soit leur corps et donc leur statut particulier. A contrario, la dispersion des voix faciliterait la tâche de l'administration si d'aventure elle s'engageait sur la voie de la fusion des corps, ou de la confusion des règles de gestion, puisqu'elle serait face à des élu·es sans connaissance des spécificités des différents corps. C'est pourquoi nous vous invitons à un vote net et massif pour la liste que la FSU présente à vos suffrages.

… qui conserve des compétences importantes

Le maintien des compétences des CAP en matière de recours face à des refus de l'administration, par exemple de temps partiels, d'attribution des congés de formation professionnelle, exige par ailleurs un savoir-faire et une expérience dont disposent nos candidat·es. La réunion des CAPA lors des procédures disciplinaires engagées à l'encontre de collègues en vue de les sanctionner, devenues malheureusement régulières au rythme d'une dizaine par an, impose également un engagement sans faille de vos représentant·es dans ces moments décisifs pour les collègues concerné·es : en la matière, l'assiduité, la capacité de préparation sérieuse de dossiers souvent complexes sont essentielles. Pour nos candidat·es, leur expérience a montré par le passé leur engagement au service des collègues et leur maîtrise des cadres réglementaires. Par votre vote, vous appuyez leur action déterminante, et favorisez aussi la transmission de ces compétences à de nouveaux élu·es, solidement encadré·es et formé·es.

Une action résolue et efficace

Le SNES et la FSU continuent de revendiquer des possibilités de contrôle complet des opérations réalisées par l'administration en matière de mutations et de promotions : il en va de l'intérêt des personnels d'avoir la garantie que le risque d'erreur les concernant, directement ou par effet collatéral, est le plus faible possible, et que la transparence de ces opérations très importantes pour chacune et chacun est assurée. Ce n'est plus le cas depuis la mise en application de la Loi de Transformation de la Fonction publique, et nous l'avons montré et dénoncé.

Ces évolutions néfastes n'empêchent toutefois pas un contrôle partiel, a posteriori, qui est exercé par vos représentant·es lors de l'examen des recours que peuvent déposer toutes et tous les collègues après mutation, ou réception des avis d'évaluation pris en compte dans le cadre des opérations d'avancement.

Pour exercer cette mission, les élu·es du SNES et des syndicats du Second degré de la FSU conservent une expertise bien supérieure à celle de l'administration, et de beaucoup d'organisations syndicales qui n'ont jamais eu les moyens de suivre précisément les situations de l'ensemble des collègues. Ces dernières années, ce sont les élu·es de la FSU qui ont très majoritairement défendu les recours des collègues en matière de mutations comme de contestations des évaluations PPCR ; l'administration ne s'y est pas trompée, en leur donnant très régulièrement raison.

Un lien irremplaçable avec la profession

Enfin, le rôle des élu·es des personnels tel que nous le concevons est de mettre leurs compétences, entretenues par les échanges réguliers avec l'administration, au service de l'ensemble de la profession. Nous continuerons donc, plus que jamais, à accompagner avec nos élu·es et militant·es les collègues dans la préparation des opérations qui les concernent. Leur efficacité en la matière repose aussi sur leur nombre : il est de l'intérêt de chacune et chacun de voter pour avoir le plus d'élu·es possibles issu·es des rangs des syndicats nationaux de la FSU : SNES, SNEP, SNUEP, SNUipp.

Votre vote dans le cadre de ces élections professionnelles engage la capacité collective de la profession à se défendre face aux erreurs, à l'opacité et à l'arbitraire des décisions administratives, de plus en plus souvent prises sur la base d'algorithmes abscons. Il montre votre détermination à contester, avec nous, la Loi de Transformation de la Fonction publique et ses méfaits, et à affirmer votre attachement aux CAP.

En choisissant la liste présentée par les syndicats de la FSU, vous votez :

➤ pour des élu·es qui connaissent les mécanismes qui président aux décisions rectorales ;

➤ pour des élu·es qui seront en capacité de faire évoluer années après années les règles de gestion dans l'intérêt du plus grand nombre ;

➤ pour des élu·es qui vous accompagnent, et qui sont en capacité de vous informer et de vous éclairer collectivement et individuellement, dans tous les départements et tous les types d'établissements ;

➤ pour des élu·es totalement engagé·es dans la défense de toutes et tous les personnels !

Élections professionnelles 2026

Engagé·es au quotidien pour les personnels et les élèves

Élection à la commission administrative paritaire académique enseignants 2d degré, professeurs de l'Ensam, CPE, PsyEN de l'académie de Toulouse

Liste présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

19 titulaires et 19 suppléant·es - 25 femmes et 13 hommes

1 – Mme CHARTON Nathalie
Professeure certifiée
Collège Pierre Bayle - Pamiers (09)
2 – M. MARTIN Pascal
Professeur d'EPS
LPO Léon Blum - Villefranche de Lauragais (31)
3 – Mme JALABERT Joëlle
Professeure de lycée professionnel
Lycée polyvalent La Borde Basse - Castres (81)
4 – M. BOROT Aurélien
Professeur certifié
Collège Marcelin Berthelot - Toulouse (31)
5 – Mme GALICHET Hélène
Professeure certifiée
LG Bellevue - Albi (81)
6 – Mme FRAYARD Céline
Professeure d'EPS
Collège Grand Selve - Grenade (31)
7 – M. HEMERY Floréal
Professeur certifié
Collège Vauquelin - Toulouse (31)
8 – Mme AKIELEWIEZ Agnès
Professeure certifiée
LGT Henri de Toulouse-Lautrec - Toulouse (31)
9 – Mme QUINIO Géraldine
Professeure agrégée
Insa Toulouse - Toulouse (31)
10 – Mme CASTAGNINO Audrey
Conseillère principale d'éducation
Collège Vauquelin - Toulouse (31)
11 – Mme CORBARA Solène
Professeure certifiée
Collège Paleficat - Toulouse (31)
12 – M. ANZERAY Lionel
Professeur de lycée professionnel
SEGPA - Collège d'Artagnan Nogaro (32)
13 – Mme ESQUERRE-MONTAGNINI Cécile
Professeure certifiée
Collège Michelet - Toulouse (31)
14 – Mme LE QUENTREC Maeve
Professeure certifiée
Collège Marcelin Berthelot - Toulouse (31)
15 – Mme CURE Mélanie
Professeure certifiée
Collège Germaine Tillion - Aussonne (31)
16 – Mme BUZIN Laureline
Professeure certifiée
Collège René Cassin - Vielmur/Agoût (81)
17 – Mme HAUDRY Lise
Professeure agrégée
LG Clément Marot - Cahors (46)
18 – Mme RAMOND Valérie
Conseillère principale d'éducation
LG Pierre Bourdieu - Fronton (31)
19 – Mme CORBIERE-MOLINA Élodie
Psychologue de l'Education Nationale
CIO d'Albi - Albi (81)
20 – Mme BELOTTI Cécile
Professeure certifiée
LG Pierre Bourdieu - Fronton (31)
21 – Mme HOUVENAEGHEL Maud
Psychologue de l'Education Nationale
Ecole maternelle Jean Rostand - Auch (32)
22 – Mme SOUBSOL Laure
Professeure certifiée
Collège Jean Moulin - Toulouse (31)
23 – M. HEBRARD Jean-François
Professeur de lycée professionnel
Lycée polyvalent Louis Rascol - Albi (81)
24 – Mme LEMAIRE Frédérique
Professeure certifiée
Collège Paul Éluard - Tarbes (65)
25 – Mme BRAS Christina
Professeure certifiée
Collège Léo Ferré - Gourdon (46)
26 – Mme MAFFRE Emilie
Professeure certifiée
Collège Pierre Soulages - Marcillac-Vallon (12)
27 – Mme FARADONI Emmanuelle
Psychologue de l'Education Nationale
CIO Rangueil - Toulouse (31
28 – Mme GUITARD Bérénice
Professeure de lycée professionnel
SEP LG Dr Clément de Pémille - Graulhet (81)
29 – M. BUZIN Aurélien
Professeur certifié
Collège Lakanal - Foix (09)
30 – M. MOUSSET Nicolas
Professeur certifié
Collège Clémence Isaure - Toulouse (31)
31 – M. GONARD Bertrand
Professeur de Chaire Supérieure
LPO Bellevue - Toulouse (31)
32 – M. FOUCAMBERT Benoît
Professeur certifié
Collège Jacques Durand - Puylaurens (81)
33 – Mme CABRIT Florence
Professeure agrégée
LGJean Lurçat - Saint Céré (46)
34 – M. LESCURE Camille
Professeur certifié
Collège Jean Lacaze - Grisolles (82)
35 – M. BADET Jérôme
Professeur d'EPS
Collège du Girbet - Saverdun (09)
36 – M. LAGARDE Sylvain
Professeur agrégé
LGT Alexis Monteil - Rodez (12)
37 – Mme SIMONUTTI Perrine
Professeure certifiée
LG Joseph Saverne - L'Isle-Journdain (32)
38 – M. PRIOURET Pierre
Professeur agrégé
LGT Stéphane Hessel - Toulouse (31)

MUTATIONS 2026 : le bilan

Les militant·es du SNES-FSU, grâce à leur expertise dans les règles et les mécanismes de mutations, ont pu conseiller 95 adhérent·es pour les mutations INTER et 245 pour les mutations INTRA 2026 lors d'entretiens téléphoniques de 30 minutes. Cela sans compter tous les mails et appels téléphoniques reçus à la « perm' » tenue chaque jour par deux militant·es !

En cas d'insatisfaction, un recours est possible via la plateforme Colibris en mandatant la FSU pour suivre votre dossier. Avant de faire toute démarche, nous contacter à l'adresse : *mutations@toulouse.snes.edu*. Les militant·es du SNES-FSU seront présent·es pour vous accompagner dans la formulation du courrier de recours. Près de la moitié des recours INTER et INTRA ont été défendus par la FSU !

Pour un mouvement plus juste et plus transparent, nous persistons à demander le retour de CAPA examinant l'ensemble des demandes des collègues.



Mutations INTER et INTRA à venir

Le serveur pour formuler les vœux pour le mouvement INTER ouvrira début novembre, avec des résultats prévus en mars ; s'enchaînera immédiatement le mouvement INTRA.

Le SNES-FSU sera là pour vous conseiller :

➤ Des rendez-vous téléphoniques seront réservés aux syndiqué·es.

➤ Un stage sera prévu mi-mars pour les stagiaires et une visio pour les personnels déjà titulaires de l'académie (dates à déterminer).

Pour nous contacter :
mutations@toulouse.snes.edu
permanence téléphonique : 05 61 34 38 51

Bilan des promotions

Accélération de carrière : 30% des collègues aux échelons 6 et 8 bénéficient d'une accélération de promotion d'un an. Celle-ci découle de l'appréciation finale de leur rendez-vous de carrière.

Hors classe : Les promotions se font au barème découlant de l'appréciation du 3ème PPCR (durant l'échelon 9) et de l'ancienneté. Les promotions s'effectuent majoritairement au 10ème échelon, grâce au barème obtenu par le SNES-FSU suite à l'accord PPCR.

L'augmentation du nombre de promotions a permis de promouvoir presque toutes et tous les collègues au 11ème échelon. Aucun·e agent·e au 9ème échelon n'a été promu·e.

Après le 3ème rendez-vous de carrière, pour éviter une promotion très retardée, contactez le SNES-FSU pour apprécier les possibilités de contestation de l'appréciation recteur si elle est notée « à consolider ».

Classe Exceptionnelle : le ministère a maintenu, malgré l'opposition unanime de toutes les OS, un système discrétionnaire, à la seule main des IPR et chef·fes d'établissement, sans recours possible. Chacun·e formule un avis : « très favorable », « favorable » ou « défavorable ». En 2026, pour espérer être promu·e, il fallait avoir 2 avis « très favorable ».

Depuis 3 ans, il n'y a plus de barrage chez les certifié·es dans l'accès à la « hors échelle A » ou 5ème échelon. C'est une victoire du SNES-FSU ! Le passage à l'ancienneté est automatique, avec un gain très appréciable avant de partir en retraite.

REMARQUE : Le SNES-FSU se félicite du respect des équilibres des promotions entre les femmes et les hommes.

Des infos plus détaillées sur notre site (âge, ancienneté, barème de promotion).

Laureline BUZIN, Solène CORBARA, Floréal HEMERY
secteur carrières

Pour adhérer au SNES-FSU



Ma cotisation syndicale et le crédit d'impôt

FORMATION SYNDICALE 2026-27

STAGES ET FORMATIONS SYNDICALES
UNE OFFRE DU SNES-FSU SANS ÉGALE DANS L'ACADÉMIE !

La vocation d'une organisation comme le SNES-FSU est de rassembler la profession et de porter sa voix. Pour cela, le SNES-FSU Toulouse propose régulièrement des espaces ouverts et collectifs d'échanges et de débats, hors présence de la hiérarchie, entre pairs.
Les nombreux stages syndicaux que propose le SNES-FSU dans l'académie ne sont possibles que parce que les voix de la profession, lors des élections professionnelles, nous donnent les moyens, en temps militant, de les organiser, de rechercher des intervenant·es pertinent·es et d'animer ces espaces uniques et irremplaçables.
Ces stages permettent de faire le point sur tous les aspects de la vie professionnelle, des aspects techniques et statutaires à l'information sur les politiques éducatives mises en œuvre, en passant par des ouvertures sur les grands enjeux, spécificités et débats liés à nos métiers.
Avec le soutien de votre vote, nous pourrons continuer à développer cette offre de stages de qualité, ouverts à toutes et tous, syndiqué·es et non-syndiqué·s !

23 Février

Enseigner l'EVARS : un enjeu pédagogique, éducatif et de politique publique

Intervenant : Arnaud Holzmann

20 Avril

Enseignement de la langue

Stage disciplinaire Lettres
Intervenante : Laetitia Benoît

22 Avril

Quelle ambition pour le collège ?

Intervenante : Anne-Sophie Legrand

26 Avril

Chaos climatique et bâti scolaire

Intervenante : Diane Granoux

29 Avril

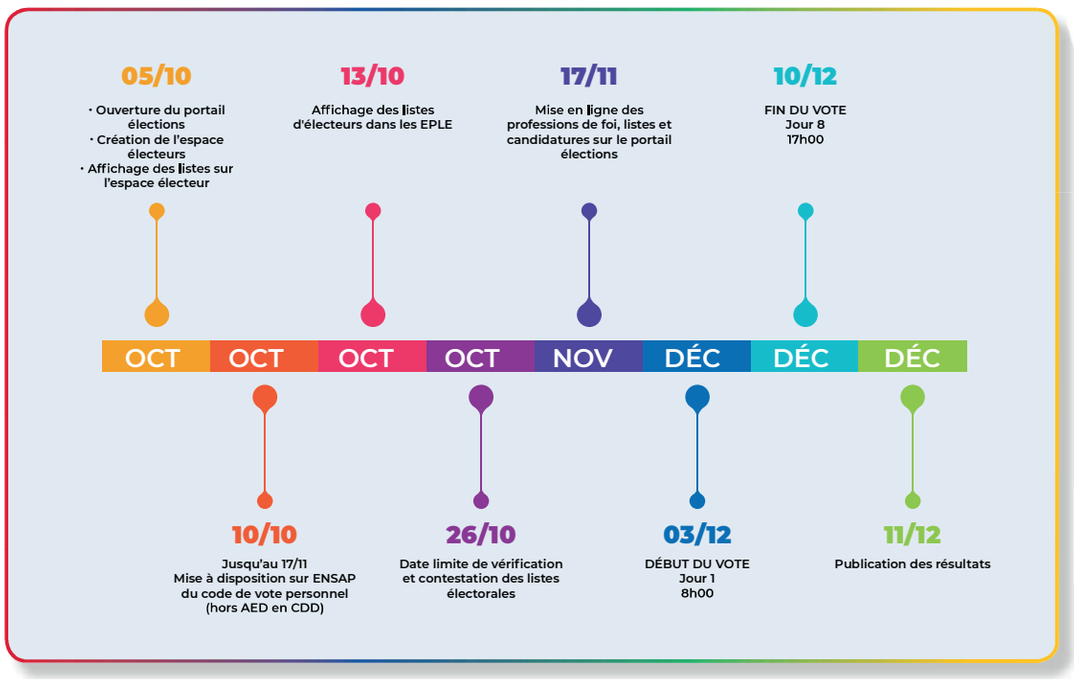
Comment échapper à l'enseignement du "roman national" ?

Stage disciplinaire histoire-géographie
Intervenante : Amélie Hart

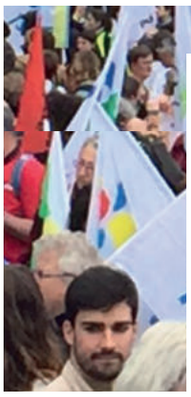
snes
Syndicat National des Enseignements de Second degré
F.S.U.
TOULOUSE

Secteur Formation Syndicale / Perrine SIMONUTTI et Laure SOUBSOL
formation.syndicale@toulouse.snes.edu

CALENDRIER ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026









Pour joindre le SNES-FSU

Tél. 05 61 34 38 51

2, avenue Jean-Rieux — 31 500 Toulouse

Accès bus : bus L1 ou L8 (arrêts Périssé ou Place Dupuy, Port Saint-Étienne), 27 (arrêt Seel), 66 et 31 (arrêt grand-Rond)
Accès métro : ligne B, station F. Verdier.

Permanences en période scolaire tous les après-midis du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures.
Possibilité de prise de RDV pour les syndiqué·es avec les secteurs pour un suivi plus personnalisé.

Adresse électronique générale :

s3tou@snes.edu

Qui fait quoi ?

La section académique met à votre disposition plusieurs adresses électroniques pour un suivi adapté à votre situation ou vos questions.

Adhésion — syndicalisation
tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière

Pour toutes les questions concernant la carrière et/ou le statut : avancement, promotion, évaluation, traitement, congés… écrivez selon votre catégorie :

AED et AESH :
aed-aesh@toulouse.snes.edu

Agrégé.es et certifié.es :
carrieres@toulouse.snes.edu

CPE :
cpe@toulouse.snes.edu

Non-titulaires enseignants :
nontitu@toulouse.snes.edu

Stagiaires et Etudiants-contractuels-alternants :
stagiaires@toulouse.snes.edu

Retraités :
enretraite@toulouse.snes.edu

Psy-EN :
psyen@toulouse.snes.edu

Mutations / Affectations / TZR

Pour toutes les questions concernant le mouvement : mutations, affectations, compléments de service…
mutations@toulouse.snes.edu

Site académique
www.toulouse.snes.edu

Santé
sante@toulouse.snes.edu

Pour préparer sa retraite
retraites@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux
Formation syndicale
formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Contacter les S2 pour toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement, les dotations, les budgets :

Ariège : *snes09@toulouse.snes.edu*
Aveyron : *snes12@toulouse.snes.edu*
Haute-Garonne : *snes31@toulouse.snes.edu*
Gers : *snes32@toulouse.snes.edu*
Hautes-Pyrénées : *snes65@toulouse.snes.edu*
Lot : *snes46@toulouse.snes.edu*
Tarn : *snes81@toulouse.snes.edu*
Tarn-et-Garonne : *snes82@toulouse.snes.edu*

Crédit Mutuel Enseignant